

## Communiqué de Presse



### Revalorisation des prestations **Versement à compter du 18 août 2022 aux allocataires bénéficiaires**

Suite à l'adoption de la loi pour la protection du pouvoir d'achat des Français le 3 août dernier, les prestations familiales sont revalorisées avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

À partir de la prise en compte des revenus du mois de juillet, le montant des aides versées par la Caf sera augmenté de :

- 4% pour les allocations familiales (RSA, AAH, PAJE, RSO, ARS, Prime d'activité...);
- 3,5% pour les aides personnelles au logement.

Le montant des revalorisations du mois de juillet est **versé automatiquement aujourd'hui 18 août 2022**.

Si le montant de la revalorisation est inférieur à 15€, ce complément sera versé lors du versement mensuel du 5 septembre 2022.

#### Info +

Pour les bénéficiaires **du RSA ou de la Prime d'activité, le droit est revalorisé dès la prise en compte de leurs revenus du mois de juillet** dans leur déclaration trimestrielle de ressources.

*Par exemple :*

- si l'allocataire a fait une déclaration trimestrielle de ressources pour les mois d'avril, mai, juin : le montant de ses droits de juillet, versé en août, n'a pas été augmenté ;
- s'il a fait une déclaration trimestrielle de ressources pour les mois de mai, juin, juillet : le montant de ses droits sera augmenté à partir des droits du mois d'août, versé entre le 5 et le 10 septembre.

#### A savoir :

**Il n'y a aucune démarche à faire** pour bénéficier de cette revalorisation, le versement est automatique. Il est réalisé par virement bancaire ou postal.

**Les allocataires sont invités à consulter leurs paiements à partir de la rubrique « Mon compte sur Caf.fr**

#### Chiffres clés

Cette revalorisation représente près de 5 millions d'euros supplémentaires versés à plus de 200 000 allocataires.